



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 018-211801790-20260320-2026_011-DE



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026
17:30

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :

16/03/2026

Secrétaires de séance :

Cathia DUCROCQ, Adeline
HIREL TRIBALAT

N° interne de l'acte :

2026-011

Le vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Céline HENG, Philippe DUBOIS, Christine LOUBEYRE, Thierry MALOUX, Nathalie RIOU, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT, Laëtitia VERDIER, Michel MONTEL, Vincent BLANCHET, Stéphane RIBOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Modification du tableau des effectifs avec suppression et création de poste

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Le Maire Patrick RICHARD expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal Seconde Classe

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

permanent à temps non complet (22 heures hebdomadaires) et services.

Considérant l'augmentation des dossiers d'urbanisme, de la mise en place et du suivi hebdomadaire de l'application PRIMOT, de l'extension de régie de recettes, de la prise en charge du site internet, de la mise en place du logiciel cimetière sur COSOLUCE, ce temps de travail est inadapté et doit être revalorisé en augmentant la durée hebdomadaire.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal Seconde Classe à compter du 1er avril 2026.

Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'Adjoint Administratif Principal Seconde Classe à 22 heures par semaine, et la création de l'emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal Seconde Classe à 28 heures par semaine correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail ainsi que son affiliation à la CNRACL.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 9 mars, sur le projet de modification du temps de travail de l'emploi d'origine,

Le Maire Patrick RICHARD propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal Seconde Classe, à temps non complet de 22 heures hebdomadaire.
- la **création** d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal Seconde Classe, à temps non complet de 28 heures hebdomadaire et son affiliation CNRACL au 1er avril 2026 avec un nouveau tableau des effectifs proposé ci-dessous.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (15 voix),

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-7 et L.332-8,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE PIGNY

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative				
Adjoint administratif PP 2ème classe	C	1	1	28/35ème
Rédacteur PP 1ère classe	B	1	1	
Filière technique				
Adjoint technique	C	6	6	1 à 30/35ème, 1 à 28/35ème et 1 à 20/35ème
Filière sociale				
Agent spécialisé écoles maternelles principal 1ère classe	C	1	1	1 à 32/35ème

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Les Secrétaires de séance,
Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL, TRIBALAT

Patrick RICHARD






Certifié exécutoire le :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié sur le site <https://pigny.fr> le :